

Afym

Pierrick Mitaine

CABINET
D'EXPERTISE COMPTABLE &
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
ENGAGÉ

Conseils - Stratégie - Financement
Start up - Transmission
Comités Sociales et Economiques - Associations

Réunion - Paris - Maurice

NOS ACCOMPAGNEMENTS CAC/CAA :

**COMMISSARIATS AUX APPORTS
COMMISSARIATS AUX COMPTES**

SASU 2D9D PROJECTS

2292 Chemin Patelin, Rivière du Mats les Bas
97440 Saint-André

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**Apport en nature de 100% des parts sociales de
l'EUURL MECA PNEU**

MITAINE – AFYM

4 bis Vayaboury, 97440 Saint André

SIRET: 539 758 144 000 56

06 92 74 49 86

pm@afym.eu/www.afym.eu

Expert-comptable, inscrit au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Réunion
Commissaire aux comptes inscrit à la CRCC de La Réunion

A l'associé,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée, concernant les apports en nature devant être effectués par **l'associé unique, Monsieur SELLOM**, afférents aux titres que ce dernier détient au sein de la société **MECA PNEU**, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.227-1 du Code de Commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligence destinée à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentés de la prime d'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS.....	5
A. PRÉSENTATION DES PARTIES ET INTERETS EN PRESENCE	5
a) <i>Personne physique apporteuse</i>	5
b) <i>Société bénéficiaire</i>	5
B. DESCRIPTION DE L'OPERATION	6
a) <i>Caractéristiques exhaustives de l'apport</i>	6
c) <i>Rémunération des apports</i>	6
2. DESCRIPTION DES DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR D'APPORT	7
A. DILIGENCES EFFECTUEES	7
B. PRÉSENTATION DES METHODES D'EVALUATION DU TRAITE D'APPORT	8
C. APPRECIATION DE LA VALORISATION DE L'APPORT PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS	9
a) <i>Valeur patrimoniale</i>	9
b) <i>Valeur patrimoniale + GOODWILL</i>	10
3. CONCLUSION	11

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS.

A. Présentation des parties et intérêts en présence

a) Personne physique apporteuse

Monsieur Didier SELLOM, né le 11/08/1980 à Saint-André de nationalité française, demeurant 2292, chemin Patelin - Lotissement Canelle 97440 Saint-André, célibataire.

Ci-après dénommé « l'Apporteur »

b) Société bénéficiaire

La **Société 2D9D PROJECTS**, SASU au capital de 2 000 euros ayant son siège sis 2292, chemin Patelin - Lotissement Canelle 97440 Saint-André, représentée aux présentes par Monsieur Didier SELLOM, en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée « la société Bénéficiaire »

B. Description de l'opération

a) Caractéristiques exhaustives de l'apport

L'Apporteur est propriétaire de 100 % des parts sociales, soit **3 150** parts sociales d'une valeur nominale de **10 €**. L'EURL MECA PNEU est une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 31 500 €. Son siège social est situé à 551 rocade Sud, 97440 Saint-André La Réunion, et immatriculée au R.C.S de Saint-Denis de la Réunion sous le numéro 898 533 021.

L'Apporteur apporte à la Société Bénéficiaire, sous les garanties ordinaires et de droits, **100%** des parts sociales de la société MECA PNEU évaluées globalement à **360 000 €**.

La Société Bénéficiaire a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : *Activité de holding: acquisition, détention et gestion de participations dans diverses sociétés*

. L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

c) Rémunération des apports

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à trois cent soixante mille euros (360 000 €), il sera attribué à l'Apporteur trente-six mille (36 000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, entièrement libérées, de la Société Bénéficiaire, qui seront émises à la constitution du capital.

L'actionnariat de la Société Bénéficiaire se décomposera alors comme suit :

- **Monsieur Didier SELLOM**, propriétaire 36 000 actions.

2. DESCRIPTION DES DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR D'APPORT

A. Diligences effectuées

En exécution de notre mission, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, afin :

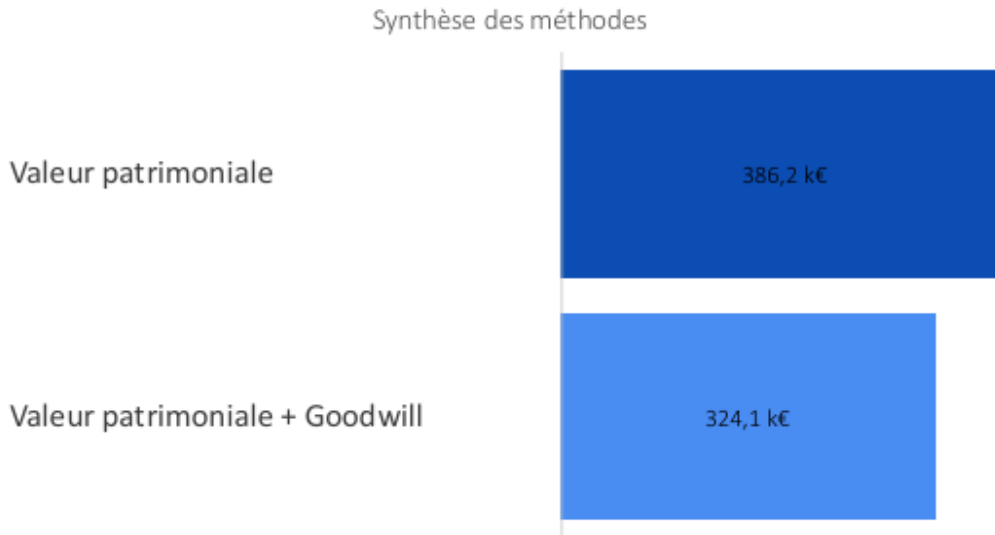
- de contrôler la réalité des apports et d'apprécier l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété,
- d'apprécier la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des apports,
- de nous assurer que la valeur des apports n'est pas surévaluée et de vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'apport.

En particulier :

- Nous avons eu un entretien avec l'associé sur le projet d'apport,
- Nous avons pris connaissance de la société **EURL MECA PNEU** et de ses produits/services,
- Nous avons examiné le traité d'apport réalisé par l'apporteur,
- Nous avons contrôlé la réalité et l'exhaustivité de l'apport,
- Nous avons apprécié les méthodes de valorisation de l'apport,

B. Présentation des méthodes d'évaluation du traité d'apport

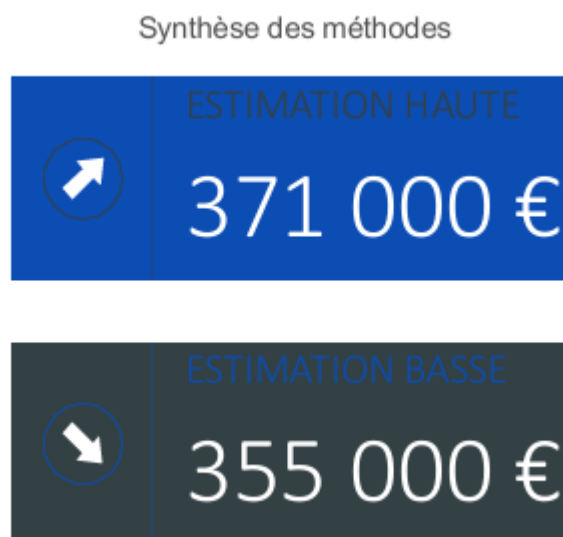
Monsieur Didier SELLOM a utilisé pour évaluer les parts sociales 2 méthodes, synthétisées comme suit :



Soit une fourchette de valeur déterminée et pondérée comme suit :

Pondération des méthodes	Valeur	Moyenne	Patrimoniale	Rentabilité
Valeur patrimoniale	386 189 €	3,00	1,00	1,00
Valeur patrimoniale + Goodwill	324 136 €	1,00	1,00	1,00
Valorisation des méthodes		370 676 €	355 162 €	355 162 €

Soit une estimation haute et une estimation basse de :



C. Appréciation de la valorisation de l'apport par le commissaire aux apports

a) Valeur patrimoniale

La méthode détermine une valeur de 386 189 € comme suit :

Valeur patrimoniale	Valeur
Capitaux propres	299 391 €
+ Plus-values de la clientèle	86 798 €
+ Plus-values des immo. corporelles	0 €
+ Corrections du bilan N	0 €
Résultat de la méthode	386 189 €

La valeur patrimoniale correspond souvent à la valeur plancher de l'entreprise. Lorsque celle-ci dégagne des bénéfices récurrents, on choisira les méthodes calculées en fonction des résultats.

La plus-value sur la clientèle a été déterminé comme suit :

<input checked="" type="checkbox"/> VALEUR PATRIMONIALE	
Capitaux propres (N)	299 391
VALEUR DE LA CLIENTÈLE	
Mode du calcul	Selon le chiffre d'affaires ▼
CA moyen (HT ou TTC)	216 994
Coefficient (%)	40,00
Valeur calculée	86 798
Valeur du bilan	0
Plus-values	+86 798
VALEUR DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Valeur estimée	31 810
Valeur du bilan	31 810
Plus-values sur crédit-bail	0
Plus-values	0
CORRECTIONS DU BILAN N	
Dividendes (-)	0
Passif social non comptabilisé (-)	0
Autre passif non comptabilisé (-)	0
Provisions sur actif à constituer (-)	0
Autres corrections (+/-)	
	0
	0
	0
	0
	0
Incidence fiscale (+/-)	0
Impact sur le bilan	0
Résultat de la méthode	386 189

Il a été retenu un multiple 40 % du CA, qui est donc la fourchette médiane :

Multiple de CA HT (prix de cession exprimé en % du CA du fonds vendu)		
	218 cessions dans les communes de même densité que: SAINT-ANDRE entre 2012 et 2025	1 557 cessions en France entre 2012 et 2025
Fourchette basse	23,44%	22,96%
Médiane	39,80%	37,01%
Fourchette haute	70,25%	67,06%

Données de jedataviz.com

b) Valeur patrimoniale + GOODWILL

La méthode détermine une valeur de 324 136 € comme suit :

Valeur patrimoniale + Goodwill	Valeur
Valeur patrimoniale hors clientèle	299 391 €
Taux de placement	2,07%
Goodwill moyen	24 745 €
x Nombre d'années	1 an
+ Valorisation du Goodwill	24 745 €
Résultat de la méthode	324 136 €

La valeur de l'entreprise correspond à l'actif net corrigé augmenté du goodwill. Le goodwill se définit comme la survaleur de l'entreprise liée à la bonne rentabilité des capitaux.

L'évolution à la hausse du taux de placement sans risque vient réduire la valeur. En conséquence la valeur n'est pas sur-évaluée.

Au regard de ces éléments nous obtenons une valeur d'apport de 100% des parts de la société comprise entre **355 000 €**, et **371 000 €**, **comme suit :**

Pondération des méthodes	Valeur	Moyenne	Patrimoniale	Rentabilité
Valeur patrimoniale	386 189 €	3,00	1,00	1,00
Valeur patrimoniale + Goodwill	324 136 €	1,00	1,00	1,00
Valorisation des méthodes		370 676 €	355 162 €	355 162 €

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à **360 000 €** n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Saint André, le 28 novembre 2025



Pierrick MITAINE
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes